

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Modification
de la fixation
des
indemnités du
Maire, des
Adjoints et des
conseillers
délégués**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 2 Novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 6
▪ absent : 0

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Madame Aurélie MAILLOLS Adjoints, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
25 Octobre 2021

Par procuration : Madame Françoise AMARGER-BRAJON (Monsieur Laurent SUAU), Monsieur Vincent MARTIN (Madame Aurélie MAILLOLS), Monsieur François ROBIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Adjoints, Madame Catherine COUDERC (Madame Valérie TREMOLIERES), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Aurélien VAN de VOORDE (Madame Sonia NUNEZ VAZ), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :
9 novembre 2021

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Les dispositions de l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent d'allouer aux Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués des indemnités mensuelles de fonction.

Ces indemnités sont calculées par rapport à la population de la collectivité en pourcentage par référence à **l'indice brut terminal de la fonction publique** avec majorations éventuelles.

Après calcul de l'enveloppe globale (Maire + Adjoints), celle-ci est ensuite répartie entre toutes les personnes éligibles (Maires + Adjoints + Conseillers Municipaux Délégués).

VU la délibération n° 18535 du 04 juin 2020 fixant comme suit les indemnités et délégations :

Nature de la délégation	Taux par rapport à l'indice terminal de la FP	Majoration éventuelle selon le cas
Maire, délégations propres à Monsieur le Maire, personnel, sécurité, aménagements et lutte contre les inondations.	48.19 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
1 ^{er} Adjoint, représentation du Maire, délégué logements, OPAH, administration générale, réception et cérémonies, gestion des salles, jumelages et communication, autorisation d'occupation du domaine public.	19.13 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
2 ^{ème} Adjoint, délégué à la culture et événements culturels.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
3 ^{ème} Adjoint, délégué aux solidarités et à la cohésion sociale.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
4 ^{ème} Adjoint, délégué à l'éducation et activité physiques.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
5 ^{ème} Adjoint, délégué à l'attractivité du territoire, commerce et patrimoine.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
6 ^{ème} Adjoint, délégué à la démocratie participative, emploi, apprentissage et formation professionnelle.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
7 ^{ème} Adjoint, délégué à la vie associative, environnement, santé, mobilités.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux finances, contrôle de gestion et cofinancement projets.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'enseignement supérieur et au numérique	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux villages, agriculture, proximité et festivités.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à la jeunesse et événementiel.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué au cadre de vie, quartiers et propreté.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux écoles et à la prévention.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'accessibilité, à la sécurité des bâtiments, et au stationnement.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'urbanisme, aménagement urbain et foncier.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %

L'environnement et le développement durable occupent une place grandissante dans la vie des citoyens et des usagers. Ces préoccupations d'actualité prennent des formes diverses, de la prise de conscience du cycle de vie des déchets aux possibilités de verdissement du paysage urbain, en passant par la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire.

Considérant les projets relatifs aux énergies renouvelables implantés ou en cours d'élaboration sur le territoire, au nombre desquels figurent notamment :

- Le réseau de chaleur sur la commune de Mende dont l'échéance est prévue en 2032,
- Le projet d'éolien sur les communes de Pelouse et Le Born,
- L'implantation du projet d'énergies photovoltaïque sur le PRAE Jean-Antoine Chaptal,
- Le projet d'énergie photovoltaïque à proximité de l'Aérodrome de Mende - Brenoux,
- La réflexion sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de la collectivité,

Fort de ces constats, la collectivité prend acte de ces changements en proposant de faire évoluer les délégations comme suit :

Nature de la délégation	Taux par rapport à l'indice terminal de la FP	Majoration éventuelle selon le cas
Maire, délégations propres à Monsieur le Maire, personnel, sécurité, aménagements et lutte contre les inondations.	48.19 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
1 ^{er} Adjoint, représentation du Maire, délégué logements, OPAH, administration générale, réception et cérémonies, gestion des salles, jumelages et communication, autorisation d'occupation du domaine public.	19.13 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
2 ^{ème} Adjoint, délégué à la culture et événements culturels.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
3 ^{ème} Adjoint, délégué aux solidarités et à la cohésion sociale.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
4 ^{ème} Adjoint, délégué à l'éducation et activité physiques.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
5 ^{ème} Adjoint, délégué à l'attractivité du territoire, commerce et patrimoine.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
6 ^{ème} Adjoint, délégué à la démocratie participative, emploi, apprentissage et formation professionnelle.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
7 ^{ème} Adjoint, délégué à la vie associative, santé, mobilités.	13.50 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux finances, contrôle de gestion et cofinancement projets.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'enseignement supérieur et au numérique	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux villages, agriculture, proximité et festivités.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à la jeunesse et événementiel.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué au cadre de vie, quartiers et propreté.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux écoles et à la prévention.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'accessibilité, à la sécurité des bâtiments, et au stationnement.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'urbanisme, aménagement urbain et foncier.	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué aux Energies renouvelables	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %
Conseiller délégué à l'environnement et à l'Ecologie	12.22 %	Chef-lieu de Département 25 % Station classée 25 %

Il est donc proposé :

- De **DECIDER** l'attribution d'indemnités de fonction aux Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués selon les modalités ci-dessus,
- D'**ARRETER** la date de départ du versement de ces indemnités au 3 novembre 2021.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le :
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Mende, le 4 novembre 2021
Le Maire,
Laurent SUAU